Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 118 (2010)

Artikel: Une histoire cousue de fil bleu : Vevey et le Parti bleu de Gustave Chaudet (1929-1939)

Autor: Guisan, Thibaud

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847051

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Thibaud Guisan

UNE HISTOIRE COUSUE DE FIL BLEU

VEVEY ET LE PARTI BLEU DE GUSTAVE CHAUDET (1929-1939) [1]

Provoquée par la crise sociale et économique qui suit la Première Guerre mondiale, la recherche de nouvelles voies politiques fait la caractéristique de l'entre-deux-guerres en Suisse. Dans le canton de Vaud, ce phénomène se traduit par une remise en cause croissante de l'hégémonie du parti radical et de son allié libéral. L'offensive est essentiellement menée par les socialistes et les agrariens, dont le parti cantonal est fondé en 1921 [2].

Dans ce contexte, Vevey va vivre une situation originale. En 1929, la deuxième ville du canton, industrielle, mais jusqu'alors toujours dirigée par une majorité libérale-radicale, voit l'émergence d'une nouvelle formation politique, le groupement d'Union veveysanne, futur Parti indépendant progressiste (dit « Parti bleu »). Lancé par Gustave Chaudet, syndic de Vevey de 1930 à 1936, ce mouvement « bleu » a beau connaître une existence éphémère – il disparaît dix ans plus tard – il va profondément marquer la vie politique et le développement urbanistique de la cité. Cet article entend présenter cette recherche d'une troisième voie politique sur le plan communal, en analysant son développement, ses réalisations ainsi que son déclin.

GUSTAVE CHAUDET, LEADER DU MOUVEMENT « BLEU »

L'origine du mouvement politique « bleu » veveysan renvoie au parcours et à l'initiative de Gustave Chaudet, syndic de Vevey de décembre 1929 à décembre 1936. L'homme est né le 6 septembre 1883 à Vevey, où son père tenait un atelier de sellerie-carrosserie. Une fois ses scolarités primaire et secondaire achevées, il entreprend une formation d'instituteur à l'École normale de Lausanne, puis il obtient son diplôme de maître secondaire

1 Cet article est une synthèse du mémoire de master en histoire contemporaine : Thibaud Guisan, *Une histoire cousue de fil bleu. Politique et développement urbanistique durant l'entre-deux-guerres à Vevey*, Université de Fribourg, 2008, 145 p.

2 Roland Ruffieux, *Les élections au Grand Conseil vaudois de 1913 à 1966*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise 52, 1974, 305 p.

à Neuchâtel. En 1912, il revient s'établir à Vevey avec sa femme et ses deux enfants. Puis, en 1920, il réoriente sa carrière professionnelle, en reprenant la direction de Pro Lemano, association pour la défense des intérêts économiques et touristiques de la Suisse romande, fondée en 1919 à Lausanne.

Sur le plan politique, Gustave Chaudet se profile comme un radical convaincu. Maniant volontiers la plume, il est, dès 1910, collaborateur de *La Revue*, l'organe du Parti radical vaudois. Il se signale également par l'écriture d'une *Histoire du Parti radical suisse* en 1917 [3]. Une année auparavant, il a fait partie des cofondateurs du Cercle démocratique veveysan qu'il préside jusqu'en 1926. Dès cette année et jusqu'en février 1929, il est même co-secrétaire du Parti radical vaudois.

Reste que, malgré cet engagement politique, Gustave Chaudet ne sera jamais récompensé lors des élections auxquelles il se présente (Grand Conseil en 1925, Conseil national en 1928). Sont en cause avant tout des conflits de personnes, qui le conduisent à fonder son propre mouvement politique pour les élections communales de 1929. Sur le plan idéologique, il passe également pour être un radical « progressiste » voire « de gauche », tendance qui va à l'encontre de la ligne conservatrice et farouchement antisocialiste vers laquelle se tourne le Parti radical vaudois dès le début des années 1920 [4].

SUCCÈS ÉLECTORAUX « BLEUS » À VEVEY

Le mouvement « bleu » prend naissance à la mi-juillet 1929. C'est à ce moment qu'un groupement d'Union veveysanne publie un programme destiné à « sortir […] Vevey de sa somnolence industrielle, commerciale, scolaire et touristique » [5]. Élaboré en vue des élections communales de novembre, ce plan d'action se présente essentiellement sous la forme d'un projet de développement urbanistique de la ville, basé sur une politique d'investissements publics dans les domaines du logement et des infrastructures. L'objectif est également d'augmenter l'attractivité de la ville. Il faut en effet souligner que la guerre a été un coup rude pour Vevey, qui a vu le nombre de ses habitants passer de près de 15 000 en 1913 à environ 12 000 en 1918 [6], et dont le secteur hôtelier souffre de la crise économique d'après-guerre. Ces arguments sont de nature à convaincre les commerçants et artisans de la ville, que vise prioritairement la propagande « bleue ».

3 Gustave Chaudet, *Histoire du Parti radical suisse*, Berne : F. Wyss, 1917, 176 p.

4 Manolo Pellegrini, *Le Parti radical vaudois. Les fondements d'un système hégémonique entre modernité et tradition (1918-1929)*, Mémoire de licence, Université de Lausanne, 1998, pp. 123-145.

5 *Le Courrier* et *Feuille d'Avis de Vevey*, 17 juillet 1929.

6 Le phénomène s'explique notamment par le départ d'environ 1000 étrangers, source importante de main-d'œuvre pour les industries de la ville. En 1918, l'épidémie de grippe espagnole contribue encore à diminuer la population veveysanne.

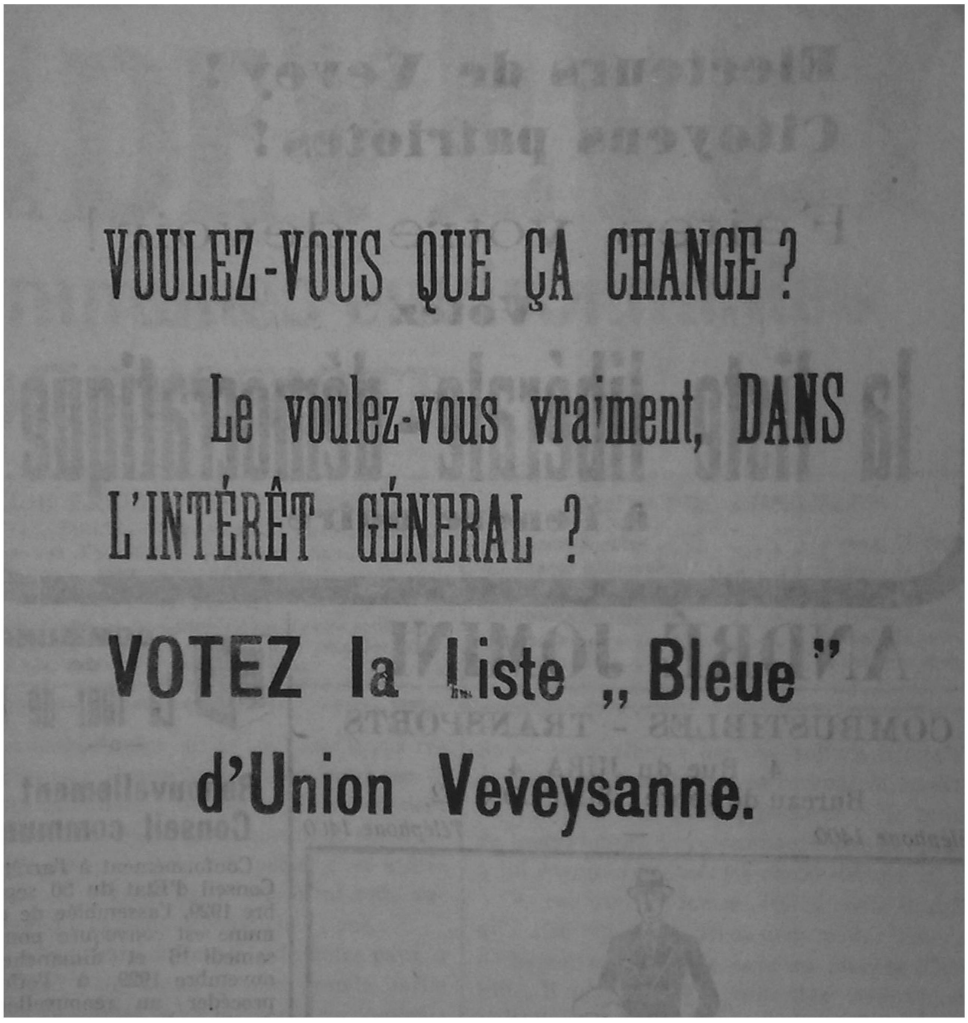

2 Propagande « bleue » publiée à la veille du premier tour des élections communales. Tiré du journal *Le Courrier*, 15 novembre 1929.

Le scrutin permet finalement l'arrivée de seize « bleus » au Conseil communal, alors que la liste d'Union veveysanne – dite liste « bleue »[7] – réunissait trente candidats. Le 20 décembre 1929, lors de l'élection de la municipalité par le législatif veveysan, Gustave Chaudet accède à la fonction de syndic, aux côtés de deux socialistes, d'un radical et d'un libéral. Ce résultat est le fruit de l'alliance scellée entre les socialistes et les « bleus » qui, ensemble, détiennent la majorité au Conseil communal. Ce rapprochement repose sur la volonté de collaborer à la réalisation du programme électoral de l'Union veveysanne. Car si les deux formations politiques sont opposées idéologiquement – les « bleus » se réclament d'obédience bourgeoise et s'opposent au socialisme – elles convergent dans la dénonciation de l'immobilisme des autorités libérales-radicales précédentes et font de la construction de logements populaires leur priorité. De plus, les nombreux investissements proposés par les « bleus » constituent une source d'emploi importante pour les ouvriers de la ville.

Dans sa quête d'électeurs, Gustave Chaudet a bénéficié d'un atout non négligeable : le soutien de l'éditeur veveysan Émile Cuendet, qui lui a offert une tribune dans son journal, *Le Courrier de Vevey et de La Tour-de-Peilz*. Il faut également souligner le rôle joué par Benjamin Schwar, directeur de la Fédération laitière du Léman. Comptant parmi les élus « bleus » au Conseil communal, il bénéficie d'un large réseau de relations, dans les milieux économiques, sportifs et culturels. Il va d'ailleurs s'imposer comme le bras droit de Gustave Chaudet et comme le chef de file « bleu » au législatif veveysan.

Majoritaires grâce à leur alliance, les « bleus » et les socialistes vont œuvrer à la réalisation du programme de l'Union veveysanne durant toute la législature 1930 à 1933. De leur côté, les radicaux et les libéraux n'auront cesse de combattre la politique de ce qu'ils appellent le « régime rouge-bleu ». À nouveau battus lors des élections communales de novembre 1933, les deux partis vont préférer se confiner dans l'opposition. Vevey connaît alors une situation inédite : son conseil communal est uniquement composé de socialistes (63) et de « bleus » (37), tandis que sa municipalité compte deux « bleus » et trois socialistes, Gustave Chaudet restant syndic. Dans les faits, cette nouvelle composition des corps politiques de la ville n'induit que peu de changement, tant c'est l'alliance socialiste-bleue qui a décidé de l'orientation de la politique communale de 1930 à 1933.

7 La couleur semble avoir été choisie par défaut, le vert étant la couleur traditionnelle des listes radicales, le noir celle des listes libérales et le rouge celle des listes socialistes.

L'IDÉOLOGIE « BLEUE »

Le mouvement « bleu » a changé de statut en 1933. D'un simple groupement informel à son origine, il s'est d'abord transformé, en 1932, en une association politique officielle : le Parti indépendant progressiste veveysan (dit « Parti bleu »)[8]. Une nouvelle étape est franchie avec la fondation du Parti indépendant progressiste vaudois, le 27 mai 1933, à Lausanne. La nouvelle est annoncée par *Le Clairon bleu*, son éphémère organe de presse[9]. Présidé par Gustave Chaudet, le nouveau parti cantonal compte des sections à Vevey, à Lausanne et à Pully. En mars 1933, le syndic de Vevey est élu au Grand Conseil, aux côtés des « bleus » Benjamin Schwar et Jean Matthys, ainsi que de quatre socialistes. Ce résultat constitue une première dans le canton : depuis 1913, tous les cercles électoraux avaient au moins été représentés par un radical ou un libéral au Grand Conseil[10]. Reste que, malgré le caractère cantonal du Parti indépendant progressiste, il n'y a qu'à Vevey, son fief historique, qu'il comptera des élus[11].

La fondation du Parti indépendant progressiste vaudois laisse transparaître la volonté de proposer une nouvelle voie politique, au-delà de l'échelon local. Les « bleus » reprochent aux partis existants leur incapacité « à résoudre les grandes questions qui passionnent l'opinion publique »[12] – notamment celle du chômage et de la crise économique – et leur focalisation sur des guerres de doctrine : « L'impuissance pratique de nos partis politiques provient de leur attitude négative. Les radicaux et les libéraux sont foncièrement anti-socialistes. Les socialistes sont anti-bourgeois. Deux conceptions également stériles. »[13]

Dans ce contexte de polarisation idéologique caractéristique de l'entre-deux-guerres, le Parti bleu se qualifie de « parti radical-socialiste qui fera le pont entre les partis historiques actuels et le parti socialiste »[14]. Son leitmotiv se résume ainsi : « obéir aux lois

8 *Le Courrier*, 3 décembre 1932.

9 *Le Clairon bleu*, 15 juin 1933. Ce mensuel édité à Lausanne paraît de juin 1933 à février 1934.

10 De 1913 à 1933, seul le petit cercle de Saint-Cierges, fief du parti agrarien, connaît une situation similaire : pour la législature 1921-1925, ses trois sièges sont tous attribués à des radicaux-dissidents, alors que, pour les législatures 1925-1929, 1929-1933 et 1933-1937, ses deux sièges reviennent à deux représentants du parti agrarien. Cf. Roland Ruffieux, *Les élections au Grand Conseil vaudois…*, *op. cit.*, pp. 250-255.

11 À noter que, pour les élections au Conseil national de 1935, des sections « bleues » ont été créées dans les principales villes du canton – Yverdon, Nyon, Aigle, Rolle, Payerne, Moudon et Morges – mais aucun candidat n'a été élu. Cf. *Le Courrier*, 5 octobre, 11 octobre et 17 octobre 1935.

12 *Le Clairon bleu*, 15 juin 1933.

13 Comité du Parti indépendant progressiste veveysan, *Vers un regroupement des électeurs vaudois*, Vevey, 1932, p. 5.

14 *Le Clairon bleu*, 15 décembre 1933.

de la solidarité »[15] tout en restant fidèle à des principes bourgeois. Les « bleus » soulignent ainsi leur attachement à des valeurs traditionnelles – maintien d'une armée de milice, respect de la famille, de la propriété privée et de la religion – mais préconisent aussi une « extension des œuvres sociales qui doivent être considérées non seulement comme un acte philanthropique à l'égard des déshérités de la vie, mais comme un devoir sacré de l'État. »[16]

Pour Gustave Chaudet et ses pairs, ne pas se préoccuper de questions sociales revient à favoriser le développement des mouvements antidémocratiques, qui connaissent leur plus grand succès en 1933 : « Il faut croire, vraiment, que quelque chose laisse à désirer dans nos vieux partis, ce qui justifierait l'éclosion de tant de ‹ fronts › qui ne seraient ainsi qu'un exutoire pour tous les citoyens qui ont gardé quelque verdeur et quelque indépendance de jugement. »[17]

UN DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE À LA SAUCE « BLEUE »

Au-delà de ses réflexions idéologiques, le mouvement politique « bleu » va surtout agir à l'échelon local veveysan. Ainsi, la collaboration de ses élus avec les socialistes va profondément influencer le développement de la ville dans les années 1930. Ensemble, ils vont largement contribuer à la réalisation du programme proposé par la liste d'Union veveysanne lors des élections communales de 1929. Comme précédemment évoqué, les efforts vont se concentrer sur la mise en place d'une politique du logement active et sur la construction d'infrastructures d'intérêt général, dans le domaine du sport et du tourisme.

POLITIQUE DU LOGEMENT

Fidèles à leur credo social, les « bleus » font de la question du logement une priorité : « Nous savons […] que l'initiative privée ne peut pas tout organiser, car au-dessus d'un tant pourcentage de dividende l'initiative privée ne bouge pas ou se retire. Par exemple, on n'a jamais vu l'initiative privée démolir les taudis qui lui rapportent le 10 % pour construire des maisons propres, confortables, hygiéniques, qui ne lui rapportent que du 2 %, cela n'existe pas. C'est là que l'État doit intervenir, car il a aussi pour mission d'entreprendre tout ce que lui dicte l'intérêt général. »[18]

15 *Le Courrier*, 16 mai 1930.
16 Comité du Parti indépendant progressiste veveysan, *Vers un regroupement…*, *op. cit.*, pp. 14-15.
17 *Le Clairon bleu*, 15 octobre 1933.
18 *Le Courrier*, 16 mai 1930.

La crise du logement qui touche Vevey à la fin des années 1920 trouve son origine au début du XXe siècle. Le marché immobilier a très vite peiné à absorber l'afflux de main-d'œuvre provoqué par le développement industriel de la ville. En 1900, les autorités veveysannes ont d'ailleurs lancé une enquête sur les conditions du logement. Ses conclusions dénonçaient une « pénurie de logements à bon marché, avec loyer plus ou moins en rapport avec le salaire des ouvriers et des petits employés », tout comme l'existence de nombreux « taudis » insalubres au centre-ville[19]. Les corps politiques à majorité libérale-radicale vont cependant continuer à défendre le primat de l'initiative privée dans la question du logement. Il faut ainsi attendre le printemps 1928 et l'été 1929 pour que la commune s'engage à favoriser la construction de logements : en libérant deux crédits de 300 000 francs, destinés à l'octroi de prêts hypothécaires à taux réduit. Jusque-là, seule la Société philanthropique immobilière, association privée fondée en 1865 dans le but de favoriser la construction de logements à bon marché, s'était signalée par quelques réalisations.

L'alliance socialiste-bleue rompt avec cette conception libérale de la politique du logement. Un plan d'action en deux étapes est ainsi élaboré au début de l'année 1930. Dans un premier temps, la commune favorisera – directement ou indirectement – la construction de nouveaux logements dans des portions non bâties du territoire, afin de permettre aux familles à bas revenus de quitter les habitations insalubres du centre-ville. Dans un second temps, l'action se concentrera sur l'encouragement à la transformation de ces « taudis » en de nouveaux bâtiments locatifs répondant aux normes d'hygiène.

Dans le cadre de la première phase, il faut relever, en 1931, la construction, directement par la commune, de deux immeubles de seize appartements sur la colline de Charmontey. Cette réalisation, vivement combattue par les radicaux et les libéraux, constitue une première en Suisse. Berne, Bâle, Zurich, Winterthour, Genève et La Chaux-de-Fonds ont bien édifié plusieurs maisons locatives dans les années 1920, mais ces villes ont bénéficié d'un programme de subventions de la Confédération[20]. La réalisation d'une « cité ouvrière » de six immeubles de quarante appartements chacun est aussi projetée au Dévin, également en périphérie du centre-ville. Finalement, la commune

19 Ville de Vevey, *Enquête sur les conditions du logement : année 1900*, 1901, p. 42.

20 Lancé en juillet 1919, ce programme de 22 millions de francs visait à encourager la construction de logements, ainsi qu'à fournir des occasions de travail dans l'immédiat après-guerre. Cf. Daniel Kurz, « Den Arbeiter zum Bürger machen › – Gemeinnütziger Wohnungsbau in der Schweiz 1918-1949 », in Günther Schulz (dir.), *Wohnungspolitik im Sozialstaat. Deutsche und europäische Lösungen (1918-1960)*, Düsseldorf : Droste Verlag, 1993, p. 286.

3 Les immeubles communaux de Charmontey, 1931,
Archives du Service de l'urbanisme de la Ville de Vevey.

reverra ses plans et soutiendra un consortium privé – par la cession gratuite d'un terrain et l'octroi d'un prêt hypothécaire à taux réduit – pour la construction de deux bâtiments locatifs de soixante logements chacun. Comme les immeubles de Charmontey, cette mini « cité ouvrière », achevée en 1935, relève à une petite échelle du concept de cité-jardin. Ce modèle développé dès la fin du XIXe siècle en Angleterre et en Allemagne se concrétise par la réalisation, en banlieue, de groupes de maisons ouvrières unifamiliales avec petits jardins. La construction de quartiers de ce type – mais avec des immeubles locatifs – est une tendance générale en Suisse romande dès la seconde moitié des années 1920[21].

La construction de quatre autres immeubles – complexe de la Madeleine – est aussi à intégrer dans cette étape initiale. Achevé en 1933, cet ensemble, qui comprend également une Maison du peuple, lieu de rencontre du Parti socialiste et de la classe ouvrière de Vevey, se distingue toutefois de ceux de Charmontey et du Dévin. La centaine d'appartements est construite au centre-ville et s'adresse avant tout à une classe moyenne à aisée et non à des familles à revenus modestes. La commune apporte son soutien par la vente d'un de ses terrains et par la prise d'une participation au capital du consortium privé.

21 Collectif de recherches de l'Université et des musées lausannois, *19-39*, Lausanne: Payot, 1986, p. 108.

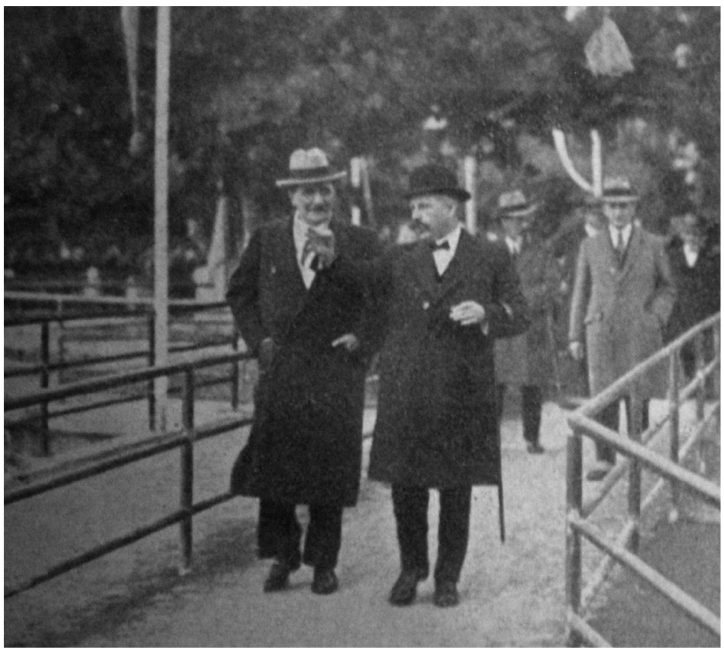

Gustave Chaudet (à droite) avec le conseiller d'État Fischer à l'occasion de l'inauguration du port de plaisance. *Tiré du Journal officiel de la Ville de Vevey*, 4 novembre 1933.

Soutenue par la majorité socialiste-bleue du Conseil communal, la première étape de cette politique du logement est combattue par les élus libéraux et radicaux, qui dénoncent une intervention trop importante de la commune sur le marché immobilier. La seconde étape fait en revanche pratiquement l'unanimité du législatif veveysan : elle se concrétise par l'octroi de prêts hypothécaires à taux réduits à trois sociétés immobilières privées pour l'assainissement d'une centaine de logements insalubres du centre-ville : une aide indirecte qui rejoint les conceptions libérales en matière de politique du logement.

INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'influence du syndic Gustave Chaudet apparaît comme prépondérante dans la construction par la commune d'infrastructures d'intérêt général, dans le domaine du sport et du tourisme. Le leader « bleu » se profile comme un défenseur convaincu de la cause de la gymnastique. Membre d'honneur de la Société cantonale vaudoise depuis 1922, il a été rédacteur responsable, entre 1910 et 1921, de la partie française du *Gymnaste suisse*, l'organe officiel de la Société fédérale de gymnastique. Il donne également plusieurs conférences dans lesquelles il souligne le caractère patriotique et moral du sport. « Les sportifs […] contribuent effectivement à assurer, pour demain, une génération solide,

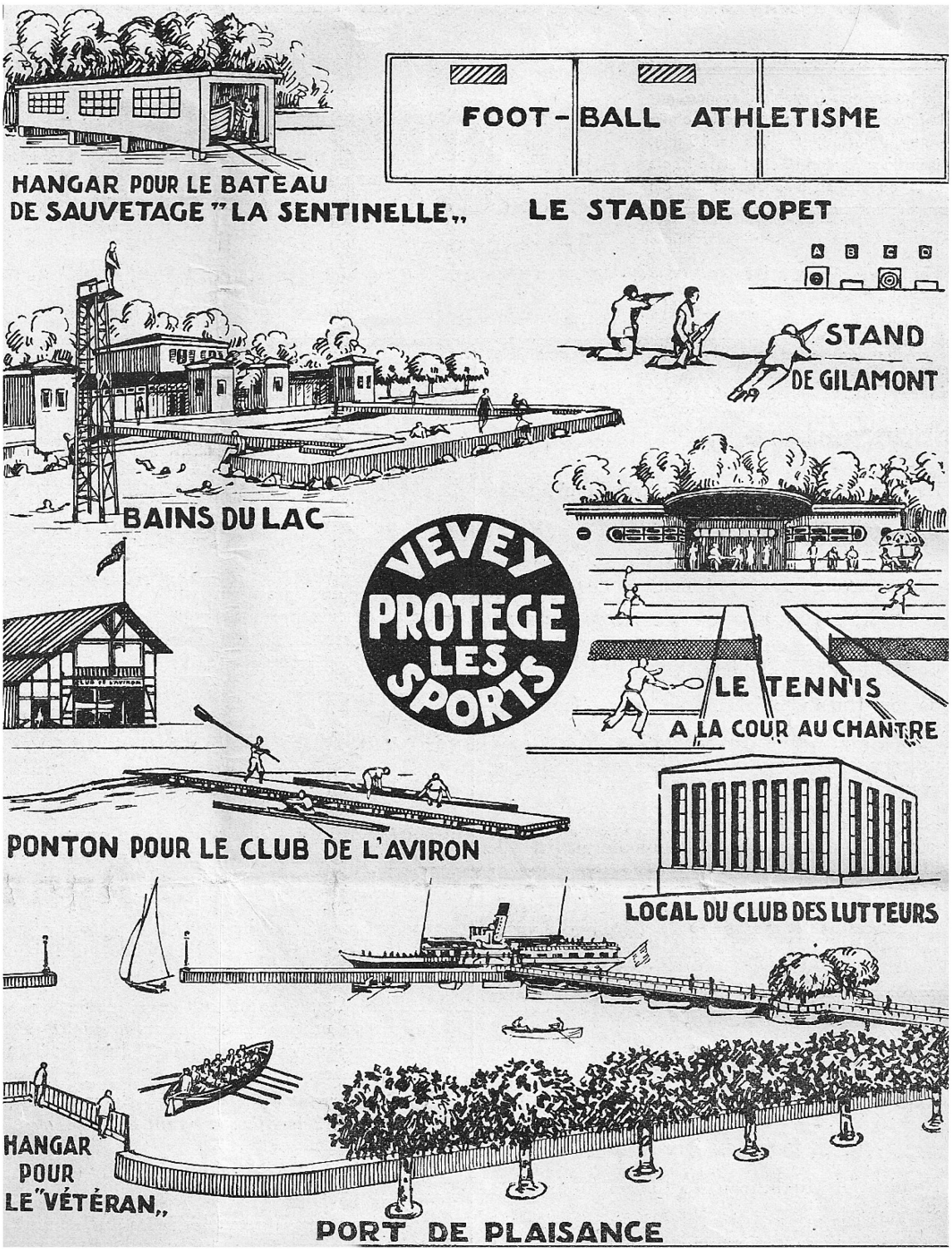

5 «Vevey protège les sports». Tiré du *Journal officiel de la Ville de Vevey*, 23 décembre 1932, dessin de Fuglister.

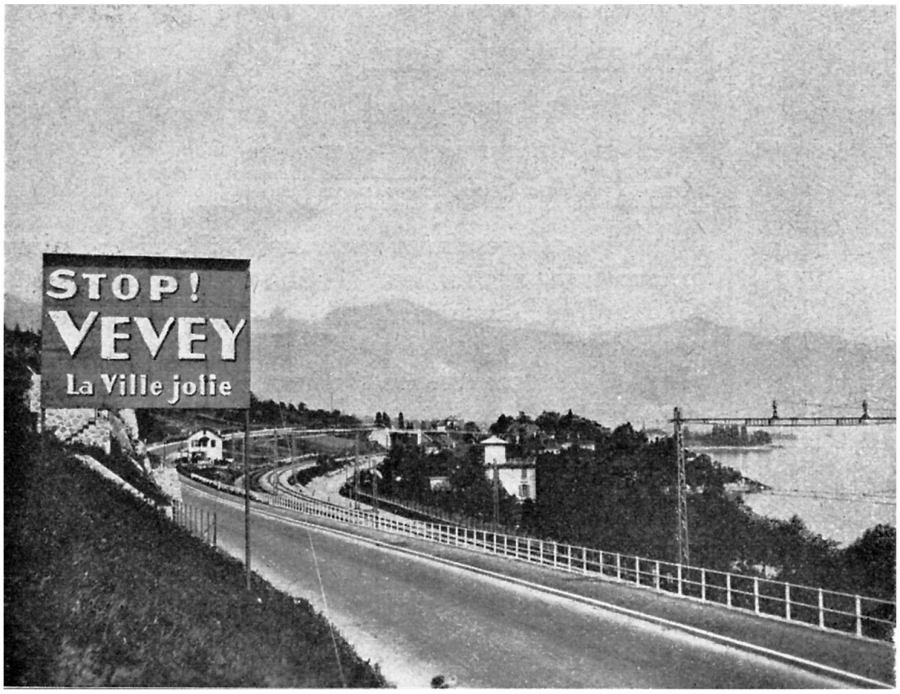

6 Panneau publicitaire placé à l'entrée ouest de Vevey.
Tiré du *Journal officiel de la Ville de Vevey*, 22 juillet 1932.

viable, éprouvée»[22], écrit-il d'ailleurs en 1928, en appelant à un développement des infrastructures de Vevey.

Entre 1930 et 1936, les autorités veveysannes vont lancer tout un programme en faveur du sport, résumé par le slogan «Vevey protège les sports»[23]. Cette politique se concrétise par de nombreux investissements: création d'un stade de football en Copet et ouverture d'un complexe de tennis dans le parc public de la Cour-au-Chantre (1930), édification d'un local pour le Club des lutteurs de Vevey (1932), aménagement d'une plateforme pour le Club de l'aviron (1932), construction d'un port de plaisance (1933), rénovation par étapes du stand de tir de Gilamont (dès 1932) et, enfin, agrandissement des Bains du Lac (1934). Il faut noter que les pratiques sportives suscitent un engouement croissant dans les centres urbains suisses depuis la fin du XIXe siècle. D'ailleurs, l'ensemble de ces investissements fait l'unanimité de tous les partis veveysans.

22 *Le Courrier*, 9 mars 1928.
23 *Journal officiel de la Ville de Vevey*, 23 décembre 1932.

Gustave Chaudet est également sensible à la question du tourisme depuis qu'il a repris, en 1920, la direction de Pro Lemano. Cette activité professionnelle explique qu'il fasse de la relance du secteur touristique un des axes de son plaidoyer en faveur du développement de Vevey en 1928 : « Centre touristique envié, notre ville ne devrait manquer aucune occasion de se faire valoir, d'attirer l'attention, de retenir le passant. »[24]

Il faut ainsi voir l'initiative du syndic dans la création, au printemps 1930, d'une commission de propagande économique et d'embellissement local[25]. La première décision de cet organe est de faire installer, dès le début de l'année 1931, plusieurs publicités aux entrées de la ville. Un grand panneau comportant l'inscription « Stop ! Vevey La Ville jolie » est ainsi placé sur la route en provenance de Lausanne. Il va même donner à la ville le surnom de « Vevey-la-Jolie », formule parfois encore utilisée de nos jours.

Les efforts des autorités veveysannes en faveur du tourisme ne s'arrêtent pas là. La plus grande opération d'embellissement de la ville réside dans la reconstruction du quai effondré en 1877, à l'est de la Place du marché. L'entreprise avait été étudiée à plusieurs reprises, mais n'avait jamais été concrétisée. Prioritaires pour le programme « bleu », les travaux sont lancés au printemps 1932 et s'achèvent en octobre 1934.

La volonté d'accroître l'attractivité de la ville se traduit par un second projet : l'édification d'un marché couvert. Également demandé par le programme « bleu », ce complexe n'est pas seulement conçu pour accueillir les marchés les jours de mauvais temps, il est aussi destiné à l'organisation de fêtes, congrès, foires et expositions diverses, manifestations jusqu'alors tenues au Casino du Rivage, construit en 1908. Le marché couvert, appelé « Galeries du Rivage », servira en particulier à accueillir la Foire annuelle aux vins vaudois, instituée à Vevey dès 1933. L'édifice, dont les travaux ont commencé à l'automne 1934, est d'ailleurs inauguré à l'occasion de la troisième édition de la manifestation, du 18 au 26 mai 1935.

UNE FIN EN QUEUE DE POISSON

L'inauguration du marché couvert marque la fin du développement urbanistique inspiré du programme électoral de la liste d'Union veveysanne. Il faut dire que les finances communales, grevées par ces nombreux investissements et dont les recettes fiscales diminuent avec la conjoncture économique morose, ne permettent guère le lancement de nouveaux chantiers.

24 *Le Courrier*, 10 février 1928.

25 Archives communales de Vevey, Aa 139, Procès-verbal de la Municipalité, 17 avril 1930. La création de cet organe était proposée par le programme de la liste d'Union veveysanne.

Les difficultés financières de la commune vont finalement conduire le Conseil d'État à prononcer sa mise sous régie, le 28 décembre 1936. Sans entrer dans les détails, il faut relever que le gouvernement vaudois reproche à la municipalité de Vevey d'avoir illégalement opéré des prélèvements sur les capitaux de la Bourse des pauvres ainsi que sur différents fonds spéciaux – notamment la caisse de retraite des agents de police – afin d'alimenter la caisse communale.

La régie – remplacement de la municipalité par un conseil de régie – n'a beau durer qu'une année, elle discrédite définitivement le Parti bleu. D'ailleurs, les élections communales de novembre 1937 consacrent le retour aux affaires de l'alliance libérale-radicale. Après une vaine tentative lors des élections au Grand Conseil de mars, les « bleus » ont renoncé à se présenter en automne. Il faut dire que le contexte général est nettement moins favorable aux partis dissidents. La résorption progressive de la crise économique – favorisée par la préparation à l'effort de guerre – et le « renouveau patriotique » qui naît en Suisse sont en effet propices au renforcement des partis traditionnels [26]. De plus, dans le canton de Vaud, ces derniers ne sont pas restés insensibles au succès du Parti indépendant progressiste. Ainsi, une des premières réactions du Parti radical a été de se réaffirmer, dès les élections cantonales de 1933, comme « le parti du peuple en même temps que celui des classes moyennes » et de se faire un « devoir […] [d']améliorer le sort de tous ceux qui souffrent de la crise. » [27] Conscient dès l'origine de la peine qu'il aurait à s'imposer durablement comme une nouvelle force politique, le Parti bleu peut voir dans ce changement de ligne un succès, lui qui déclarait, au printemps 1930 : « Nous ne voulons pas la mort du parti radical, mais sa repentance et sa reconversion. » [28]

Le mouvement « bleu » s'éteint définitivement à la fin de l'année 1939, soit dix ans après son émergence. Le parti politique a connu un éphémère avatar : la Ligue veveysanne des consommateurs, née de ses cendres, le 9 novembre 1938. La fondation de cette association, qui se définit comme un « groupement économique, d'où la politique est rigoureusement bannie » [29], relève une fois encore de l'initiative de Gustave Chaudet et s'inscrit en réaction au développement d'organisations corporatistes, dès le début

26 Hans Ulrich Jost, « Menace et repliement (1914-1945) », in Jean-Claude Favez *et al.* (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, 2e édition revue et augmentée, Lausanne : Éditions Payot, 1986, p. 746.

27 *Le Courrier*, 23 février 1933. La préoccupation des radicaux et des libéraux veveysans pour la lutte contre le chômage se concrétise notamment par la mise en place d'une Action de secours en faveur d'indigents et de chômeurs, dès l'automne 1935. Cf. *Le Veveysan*, 26 septembre 1935.

28 *Le Courrier*, 4 juin 1930.

29 *Le Courrier*, 4 novembre 1938.

des années 1930, en Suisse romande[30]. La Ligue veveysanne prend en particulier le contre-pied du Comité vaudois d'action pour la protection des petits et moyens commerces qui, fondé le 21 janvier 1937, concentre ses efforts dans la lutte contre l'implantation des grands magasins. À Vevey, les griefs de cette organisation se focalisent sur la dénonciation des « méfaits » de l'Uniprix – implanté depuis 1932 – sur le commerce local. Le groupement de Gustave Chaudet défend un tout autre point de vue : « La crise des petits commerçants est une conséquence directe du chômage, de la paralysie des affaires. Quand tous les ouvriers auront de nouveau du travail, les magasins modestes feront des recettes satisfaisantes. »[31]

Gustave Chaudet décède le 26 mai 1956, à l'âge de 72 ans. Il a conservé son poste de directeur de l'association Pro Lemano jusqu'à sa mort, mais il a définitivement quitté la scène politique depuis la fin de l'année 1936[32]. Exclu de la mémoire collective locale depuis la mise sous régie de la commune, le leader « bleu » aura contribué, grâce à son mouvement politique dissident, à doter Vevey de tout un réseau de nouveaux logements et d'infrastructures. Cet héritage est à ce jour pratiquement intact.

30 Philippe Maspoli, *Le corporatisme et la droite en Suisse romande*, Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des Lettres, 1993, 141 p.

31 *Le Courrier*, 21 avril 1939. La Ligue veveysanne des consommateurs condamne également les dérives antisémites du Comité vaudois pour la protection des petits et moyens commerces dans ses attaques contre le groupe Uniprix, propriété de Brann et Maus. Cf. *Le Courrier*, 21 octobre 1938.

32 La commune de Vevey a engagé, dès 1938, une longue procédure judiciaire à son encontre, pour sa gestion des finances communales. Un arrêt du Tribunal cantonal du 14 février 1946 entérine un accord passé entre les deux parties. Gustave Chaudet versera un dédommagement de 7000 francs. Cf. Archives communales de Vevey, dossier 36.11, Procès Chaudet.